

Résultats annuels 2019 d'Auplata Mining Group (AMG)



Communiqué de presse – 16 novembre 2020

Auplata Mining Group - AMG (Euronext Growth - FR0013410370 - ALAMG) publie ses comptes annuels 2019, arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 novembre 2020. Le rapport financier annuel 2019, comprenant les états financiers annuels consolidés, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, est disponible sur le site internet d'AMG, Espace investisseurs, rubrique Investisseurs / Documents / 2020 / Assemblées Générales.

Le communiqué de presse en date du 2 novembre 2020 a fait un point sur l'état d'avancement et sur un certain nombre d'éléments financiers. Les informations qui y ont été exprimées n'ont pas été modifiées depuis.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE 2019

AMG, coté à la Bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est actuellement présent en Guyane française, au Pérou, en Côte d'Ivoire et au Maroc.

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif d'AMG est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

Le Groupe dispose de trois entités produisant du zinc, du plomb, de l'argent et de l'or.

En Guyane française : l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés d'or. Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait au travers d'AMG, de SMYD et d'Armina des titres miniers sur les communes de Saint-Élie (AMG : "Dieu-Merci", "Renaissance", "La Victoire" et "Courière"), Maripasoula (SMYD : "Yaou" et "Dorlin") et Saint-Laurent du Maroni et Mana (Armina : "Bon Espoir" et "Iracoubo Sud"). Le Groupe a finalisé la construction de l'usine érigée sur la concession de Dieu Merci et a démarré, suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 21 novembre 2019, l'opération de commissioning de l'usine.

Au Pérou : au travers de sa filiale AMG Pérou, l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés de zinc et de plomb (argent). Les opérations minières sont situées dans les unités minières de Suykutambo et d'El Santo, dans les départements de Cusco et d'Arequipa, dans les districts de Suykutambo (province d'Espinar, département de Cusco) et Caylloma (province de Caylloma, département d'Arequipa). L'usine de Suykutambo est le principal site de traitement du groupe au Pérou. La zone minière comprend l'usine Ana Maria, la mine de Santa Ursula, les bases-vie et d'autres infrastructures (ateliers de maintenance, entrepôts de stockage, plateforme de dépotage, pesage et embarquement des concentrés etc.).

Au Maroc : Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait 39,85% du capital du fonds OSEAD, détenant 100% d'Osead Mining Maroc, société détenant 37,04% du capital de la Compagnie Minière de Touissit (CMT), société de droit marocain cotée à la Bourse de Casablanca. CMT est spécialisé dans l'exploration, l'extraction et le traitement des minerais de métaux de base, métaux précieux et minéraux industriels. CMT est leader au Maroc dans la production des concentrés de plomb argentifère de haute qualité, elle produit en outre des concentrés de zinc argentifère.

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 NOVEMBRE 2020

Comme mentionné dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO le 26 octobre 2020, disponible sur le site de la société, il a été décidé, dans le contexte sanitaire actuel, que l'assemblée générale du 30 novembre 2020 se tiendrait à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le

droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'avis de réunion de cette assemblée générale inclut l'ordre du jour, les résolutions ainsi que les modalités pratiques du vote.

Comme mentionné dans cet avis de réunion valant avis de convocation :

À compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit à leur teneur de compte de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée générale.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou de pouvoir devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu au siège social de la société ou à l'adresse électronique auplata@actus.fr au plus tard le 26 novembre 2020.

Les mandats à un tiers peuvent valablement parvenir aux services de la société au siège social par voie électronique à l'adresse suivante : auplata@actus.fr jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, à savoir au plus tard le 26 novembre 2020.

Le mandataire ne pourra assister physiquement à l'assemblée générale. Il devra nécessairement adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à la société par voie électronique à l'adresse suivante : auplata@actus.fr, via le formulaire sous la forme d'un vote par correspondance, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, à savoir au plus tard le 26 novembre 2020.

Un actionnaire qui aurait déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens dans des délais compatibles avec les règles relatives à chaque mode de participation à la société. Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

Les documents et informations relatifs à cette assemblée générale seront également tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et disponibles sur le site internet de la société : www.auplatamininggroup.com rubrique Investisseurs / Documents / 2020 / Assemblées Générales.

À la suite d'une erreur matérielle, le délai de mise à disposition de l'ensemble de ces informations n'est pas de vingt-et-un jour avant l'assemblée, délai qui s'applique pour les sociétés sur un marché réglementé, mais de quinze jours pour les sociétés, comme AMG, cotées sur Euronext Growth qui est un système multilatéral de négociation.

Auplata en bref

Auplata Mining Group (AMG), constituée en juillet 2004 et cotée sur la Bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est présente en Guyane française et, au travers de ses filiales, au Pérou, au Maroc (cotée sur la Bourse de Casablanca) et en Côte d'Ivoire. AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

ISIN : FR0013410370 – ALAMG ; ICB : 1777 – Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata Mining Group : www.auplatamininggroup.com

Contacts

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes	Relations investisseurs	momnes@actus.fr	01 53 67 36 92
Nicolas Bouchez	Relations presse	nbouchez@actus.fr	01 53 67 36 74